Téléphonie Mobile Fiche de synthèse d'un nouveau site ou d'une modification substantielle d'un site existant

Informations générales :				
Opérateur	Free	Arrdt	11 ^{eme}	
Nom de site	196_BIS_ROQUETTE_75011	Numéro	75111_058_03	
Adresse du site	196 bis, rue de la Roquette	Hauteur	R + 5 (19 m)	
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations	
Type d'installation	Nouveau site 3G/4G (700, 900, 1800, 2100 et 2600MHz)			
Complément d'information				
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)	

Calendrier de suivi du dossier		
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	20/03/2018	
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	22/03/2018	
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	20/05/2018	

Objet de la demande		
Motivation de l'opérateur	Conformément à ses obligations réglementaires, et pour contribuer à l'aménagement numérique des territoires auquel il est attaché et répondre aux attentes de ses abonnés, l'opérateur s'est engagé dans un programme soutenu de déploiement du Haut débit mobile (3G) et du très haut débit mobile (4G)	
Détail du projet	Ce projet concerne l'installation de deux antennes couvrant 3G et 4G (fréquences 700 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) orientées vers les azimuts 20° et 120°.	
Tilts (degrés)	6° (700 et 900MHz) et 4° (1800, 2100 et 2600MHz)	
Incidence visuelle		
Intégration de l'antenne	Les deux antennes, de type panneau, seront intégrées dans deux fausses cheminées de façon à reproduire l'aspect des cheminées déjà existantes. Les antennes seront installées en retrait de la façade sur rue afin de minimiser l'impact visuel depuis la rue.	
Zone technique	La zone technique sera située également en toiture, invisible depuis la voie publique, et sera raccordée aux antennes par des câbles (fibre optique).	
Hauteur des antennes (par rapport au sol)	21,20 m	

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :						
Date de l'avis		Avis favorable	Avis défavorable			
Motivation de l'avis						

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



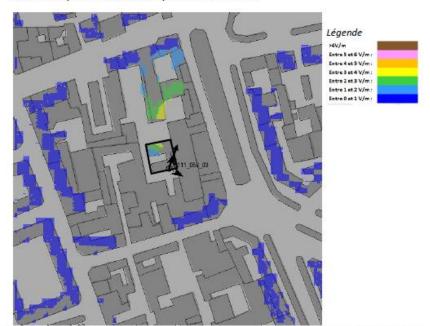
AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100 M AUTOUR DES ANTENNES

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

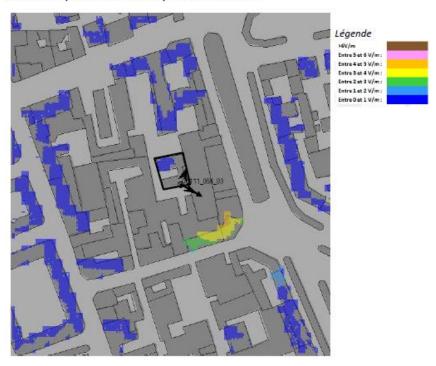


Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 20°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 16 m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 15 m.



	Azimut 20°	Azimut 120°
Niveau maximal	entre 3 et	entre 4 et
	4 V/m	5 V/m
Hauteur	16 m	15 m

Les simulations sont conformes au seuil de la Charte 2017

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat de l'existant :

Etat projeté:



L'antenne n'est pas visible

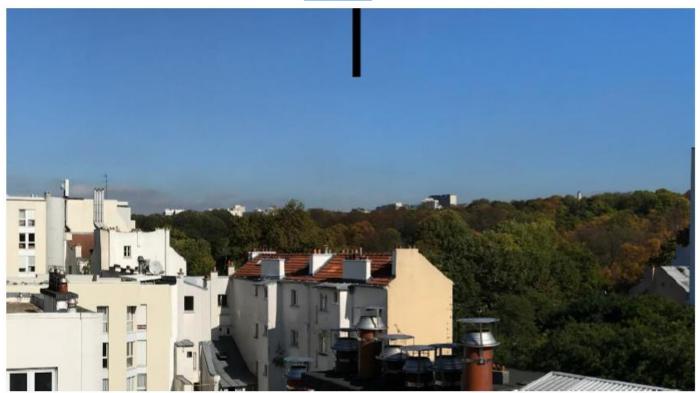


Etat projeté:



Vue des Azimuts

Azimut 20°:



Azimut 120°:

